RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

certifie conforme a l'original [redacted]

# 13Util

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 Euros

Siège social : 25, boulevard des Dames, 13002 Marseille.

R.C.S. Marseille 987 693 629

**********

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 FEVRIER 2026 STATUANT SUR LE CHANGEMENT DE PRESIDENT DE LA SOCIETE ET DE L'AGREMENT DE MONSIEUR DJABALLAH SAMY EN TANT QUE NOUVEL ACTIONNAIRE

**********

L'actionnaire de la SASU 13Util, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 Euros, dont le siège social est situé 25, boulevard des Dames, 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 987 693 629, s'est réuni audit siège le 05/02/2026 à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressé individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 21/01/ 2026 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PATRON Sam Jacques Président de la Société.

Le président constate qu'est présent :

- Monsieur PATRON Sam Jacques, actionnaire unique.

Le président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'actionnaire peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée ainsi que le récépissé d'envoi à l'actionnaire,

- un exemplaire de l'accusé de réception de la lettre de convocation,
- texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- prise en considération de la démission de Monsieur PATRON Sam Jacques de ses fonctions de Président,
- quitus à la Présidence de sa gestion,
- nomination de **Monsieur DJABALLAH Samy**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de Président et ce, pour une durée illimitée,
- agrément de Monsieur DJABALLAH Samy en tant que nouvel actionnaire,
- pouvoir donné au Président pour accomplir les formalités administratives et notamment d'enregistrement qui résulteront des décisions de la présente assemblée.

Puis il donne lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur PATRON Sam Jacques de ses fonctions de Président et ce, avec date d'effet au 05 février 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur PATRON Sam Jacques pour les actes de gestion qu'il a effectués dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale nomme, à compter du 05 février 2026, **Monsieur DJABALLAH Samy**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de Président et ce, pour une durée illimitée.

Ce dernier accepte ladite fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

La collectivité des actionnaires, après avoir pris connaissance de l'intention qu'a exprimé :

Monsieur PATRON Sam Jacques de céder :

- 100 actions numérotées de 1 à 100, qu'il détient, à **Monsieur DJABALLAH Samy**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] déclare agréer ce dernier comme nouvel actionnaire à compter du jour où la cession, régularisée, sera signifiée à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités administratives et notamment d'enregistrement qui résulteront des décisions prises par la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidence et les actionnaires présents dont les noms suivent :

- Monsieur PATRON Sam Jacques
  Président démissionnaire, ex-actionnaire.

- Monsieur DJABALLAH Samy
  Bon pour acceptation des fonctions de Président, a

[redacted]